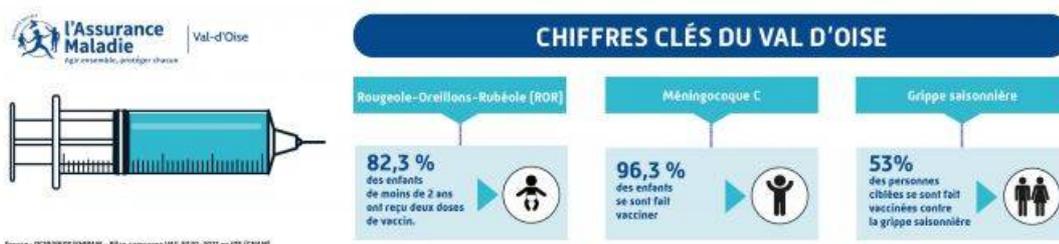


Je me fais vacciner

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise se mobilise pour rappeler les bénéfices de la vaccination et la nécessité de mettre à jour ses vaccins tout au long de sa vie.



La mobilisation depuis plusieurs mois sur la vaccination contre la Covid-19 a fait oublier l'importance des autres vaccinations, celles du nourrisson, des moins de 40 ans, des garçons âgés de 11 à 14 ans contre le papillomavirus (HPV) vaccination prévue initialement pour les filles et étendue depuis 2021.



La vaccination permet de lutter contre de nombreuses maladies infectieuses graves pouvant entraîner des complications et des séquelles. Elle permet d'éviter la réapparition de certaines maladies et la propagation des épidémies. **L'amélioration de la couverture vaccinale est une priorité et constitue un véritable enjeu de santé publique.**

Pour les nourrissons, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans.

Chaque année, l'Assurance Maladie met en œuvre des campagnes de vaccination, contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) en faveur des enfants âgés de 1 à 17 ans et contre la grippe saisonnière à destination des personnes de plus de 65 ans et les plus fragiles.

Depuis 10 ans, une recrudescence des cas de rougeole est constatée et la grippe saisonnière est responsable de près de 3 700 décès chaque année en France. Il est important de continuer à se faire vacciner pour maintenir une couverture vaccinale satisfaisante et empêcher la résurgence de maladies.

Par ailleurs, l'épidémie de la Covid-19, apparue depuis près de 2 ans, a provoqué 12 600 décès en Ile-de-France. Maladie très contagieuse, la vaccination organisée depuis décembre 2020 a permis de réduire les formes graves de la maladie et éviter certaines hospitalisations.

Liens utiles

[CPAM Assurance maladie](#)